

Réf: Dossier N° 001665

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AGENCE HARMONIE »

Siège social Abidjan, Cocody, Angré nouveau chu non loin du chu, Lot 3458, Ilot 309

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 11/03/ 2021 , et enregistrés au CEPICI le 17/03/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AGENCE HARMONIE »

Objet : GESTION IMMOBILIERE
DIVER

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, Angré nouveau chu non loin du chu, Lot 3458, Ilot 309

Dirigeant(s) : Mlle COULIBALI SONGUIDIENIN MASSENI
(GÉRANTE)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-01717 du 14/09/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°11453/GTCA/RC/2021 du 14/09/2021

